
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 22 novembre 2021 à 19 h
En vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur José PIERRE, directeur de la Direction du bureau des projets et des services aux citoyens
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Patricia PLANTE, Directrice de la direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Constance LAUZON, chef de la Division des relations avec les citoyens et communications
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

Et

Monsieur Simon TRUDEL, commandant du poste de quartier 23

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 19 h 08.

CA21 27 0308

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement en retirant le point 40.09 et en ajoutant, après le point 30.01, le point suivant :

30.02 Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, volet « Projets d'achats de mobilier ou d'équipements spécialisés » - 1215991004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

La conseillère du district de Louis-Riel, madame Alba Zuniga Ramos, s'adresse aux citoyen.e.s pour la première fois et les remercie de leur vote de confiance. Elle compte sur la collaboration des autres élu(e)s pour la protection des intérêts des Montréalais.e.s et surtout des résident.e.s de Louis-Riel. Aussi, elle tient à remercier la directrice de sa campagne électorale et surtout madame Boivin Roy pour son implication lors de ses mandats comme conseillère du district de Louis-Riel.

Madame Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, remercie les citoyen.e.s de leur confiance. C'est un message clair, dit-elle, pour l'intention des citoyen.e.s d'avancer vers une transition écologique juste et équitable, ainsi que pour l'inclusion et la diversité sociale. C'est aussi une demande claire pour s'assurer de préserver la qualité de vie du district.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, remercie les citoyen.e.s pour leur confiance pour un deuxième mandat fort. Il tient à souligner le travail de tous ceux qui ont travaillé à la campagne électorale et félicite ses collègues élus. Il se déclare prêt à discuter des problèmes avec les citoyen.e.s et à répondre à leurs questions. Finalement, il compte continuer les projets du mandat précédent, tels la transition écologique, toutefois il est prêt à relever des nouveaux défis.

Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, se dit enthousiaste d'amorcer ce nouveau mandat. Il dit avoir hâte de se mettre au travail et de pouvoir discuter de différentes questions avec les citoyen.e.s, employé.e.s et élu.e.s afin de prendre des actions et d'apporter des changements dans la vie des citoyen.e.s.

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 27.

Monsieur Serge Villandré, directeur d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

- | | |
|-------------------------|--|
| Catherine Harel Bourdon | Pouvez-vous intervenir sur la circulation de camionnage sur la rue Hochelaga entre les rues Lapointe et Honoré-Beaugrand qui n'est pas locale et qui va en augmentation avec les travaux de l'autoroute 25 et du pont tunnel ainsi que les entrepôts à venir dans Anjou ? |
| François Désy | Bonjour, Je demeure sur la section de la rue Mousseau que l'arrondissement vient tout juste de refaire, juste en face de l'école Saint-Justin, et j'ai remarqué qu'à tous les matins et à toutes les fins d'après-midi (sauf les jours où il n'y a pas d'école), qu'il y a encore plusieurs parents qui stationnent leur auto aux endroits interdits pour laisser leurs enfants à l'école. Comme la rue est maintenant beaucoup plus étroite, c'est devenu encore plus dangereux qu'avant pour les enfants. Incroyable...certains arrivent même à stationner en double! De plus, les dos d'âne ont disparu ce qui fait en sorte que les autos circulent beaucoup plus rapidement qu'avant (bien plus que les 30 km/h indiqués sur les panneaux!). Merci de prendre les mesures qui s'imposent pour rendre cet endroit sécuritaire. |
| Anne-Gaëlle Habib | Je vous remercie d'avoir essayé de mettre en place des mesures pour atténuer la circulation sur les rues Radisson et des Groseillers mais je me questionne... En effet, en quoi mettre de la couleur sur des places de stationnements agit sur une limitation naturelle de la vitesse? N'est-ce pas plus efficace et logique de le faire sur la rue directement? Il me semble que le problème est davantage avec les voitures qui roulent que celles à l'arrêt. Merci de bien vouloir m'éclairer sur le sujet. |
| Carole Picard | Demande de reconnaissance de l'école de taekwondo Laurent Deteix. Julie Attis a demandé à poser une question relativement à la demande de reconnaissance de l'école de taekwondo Laurent Deteix. Comme nous avons eu confirmation de la reconnaissance aujourd'hui, madame Attis ne participera pas au conseil d'arrondissement et ne posera aucune question. Merci. Carole Picard, secrétaire trésorière de l'école de tkd L. Deteix |
| Gabriel Bourgeois | Bonsoir à tous, j'aimerais premièrement féliciter M. Lessard-Blais pour sa réélection et saluer M. Hénault-Ratelle. En ce qui concerne le projet pilote de permis de déneigement. J'aimerais savoir pourquoi il est nécessaire de se procurer un permis pour déplacer la neige d'une ruelle. La ruelle est sur le terrain de la ville. Nous ne parlons pas ici de prendre la neige sur un terrain privé et la déposer sur la voie publique. Nous parlons de prendre la neige sur la voie publique et la déplacer plus loin sur la voie publique. Pourquoi nous devrions payer un permis pour cela ? Je trouve ça injuste et incohérent avec le but du projet pilote qui est de faire payer ceux qui déposent leur neige sur la voie publique. |

Et finalement j'aimerais juste rappeler que si les ruelles ne sont pas déneigées par les citoyens, l'accès de secours par l'arrière de beaucoup d'habitations est inaccessible durant tout l'hiver en cas d'urgence. Merci pour vos lumières.

Sylvain Proulx

Mon sujet n'est pas à l'ordre du jour. L'ancien Cinéma Paradis est à l'abandon depuis plus d'une décennie. Depuis, à plusieurs occasions, des citoyens ont demandé sa démolition, dont la plus récente demande (ref. <https://chng.it/W5bZJ2vZ>). Nous aimerions connaître ce que la mairie d'arrondissement compte faire pour régler ce problème persistant et plus précisément si vous comptez élaborer un plan d'action incluant un échéancier, dans les plus brefs délais. Vous comprendrez l'exaspération des citoyen-ne-s du quartier (plus de 10 ans, tout de même). Salutations respectueuses.

Kathleen Lapointe

Bonjour, Nous sommes un groupe de citoyens qui habitons sur la rue Bossuet entre les rues de Marseille et Pierre-de-Coubertin et nous aimerions vous faire part des impacts qu'ont les changements que l'arrondissement apporté au cours de la dernière année. Voici les sujets : 1) Sens unique vers l'est sur la rue de Marseille 2) Autoroute pour vélo sur la rue de Marseille 3) Fermeture des rues Louis-Veillot, Lacordaire et Monsabré, à l'intersection de Pierre-de-Coubertin 4) Racks à vélo installés sur la rue Bossuet Ces changements ont grandement dégradé notre qualité de vie et nous aimerions que l'arrondissement prenne le temps d'analyser et d'évaluer ces impacts. L'objectif est de trouver des moyens pour faciliter nos déplacements et rétablir un équilibre pour la cohabitation des cyclistes et des automobilistes de notre quartier. Est-ce possible de nous indiquer comment procéder et/ou de nous référer à quelqu'un qui prendra le temps de nous rencontrer et de trouver des solutions ?

Mélanie Laforce

Vu sa popularité, envisagez-vous une augmentation de la capacité du budget dédié ainsi que sa répartition pour l'accès au programme RénoPlex en janvier 2022, afin de répondre au besoin urgent des citoyens au prise avec les conséquences désastreuses sur nos bâtiments causées par les sols argileux de l'arrondissement et les changements climatiques ?

Emily Tumnillo

Je m'appelle Emily et je travaille pour CGC Inc. Nous fabriquons des produits de gypses et nous avons récemment mis en place une machine pour pouvoir recycler nos déchets de Gypses. Nous aimerions pouvoir collecter et recycler les déchets des chantiers de construction en plus de la production qu'on fait déjà, mais la loi ne nous permette pas parce que nous ne sommes pas dans un secteur qui peut avoir une usine de gypses. La loi a changé après qu'on se soit installé, c'est pour ça qu'on peut continuer à produire nos produits. Est ce qu'on peut rendre la loi plus flexible ou atteindre un permis et la qui va améliorer l'environnement. À l'est du Canada, c'est illégal de mettre ses produits gypse au landfill, Il faut les recycler. Ce permis nous permettra de recycler ces produits quand la loi passera ici au Québec dans le futur.

Marc-André Dinelle

Outre l'émission l'acceptation de plans et permis de construction, Qu'est-ce que la ville a fait et comment la construction des Cours Bellerive sur la rue Notre-Dame est encadrée, surveillée et mesurée durant les travaux tout spécifiquement durant le dynamitage et l'enfoncement des pieux de fondation ? Il y a eu de nombreuses secousses et souvent ressenties comme de gros tremblements de terre dans un bon périmètre entourant le chantier. Il y a eu qu'un seul bâtiment monté jusqu'à maintenant et on est tous nerveux de la suite surtout avec les changements climatiques qui ont sévit en 2021. Toutes ces secousses n'aident en rien le patrimoine et nos maisons. On ne peut ignorer ceci dans les causes des dommages que la plupart des maisons ont subi dans le voisinage. Merci de nous éclairer sur le contrôle et le suivi qui se fait dans ces gros chantiers de construction dans notre quartier.

Zoé Grenier-Laroche

Bonsoir, nous sommes nouvellement installés dans le quartier et avons remarqué le très beau travail de verdissement qui a été fait sur la rue Adam, aux intersections, avec les saillies de trottoirs verdis. Nous nous demandions par contre pour quand était prévu ces installations pour l'intersection des rues Adam et Moreau, qui semblent avoir été oubliées. Les habitants de la rue pourraient en bénéficier, puisque le trafic est un peu lourd sur notre rue et plutôt rapide. Merci et bonne soirée

- Christopher Carletti Je demande aux élus d'inscrire dans le règlement de l'arrondissement, dans la rubrique nuisances sonores, l'interdiction d'utiliser des dispositifs à ultrasons dans les cours arrières, les balcons, les ruelles et les aires ouvertes, ainsi que de fournir les moyens techniques et financiers aux personnels de la ville pour veiller à l'application de ce nouveau règlement pour l'année 2022.
- Maryse Gannon Depuis plusieurs mois, les citoyens et citoyennes de Mercier-Est multiplient les sorties médiatiques pour partager leur expérience avec les fissures et les affaissements qui deviennent de plus en plus apparents dans le quartier. En août, une pétition citoyenne a été lancée afin de demander aux élus municipaux ce dont ils comptent faire pour aider les citoyens vivant avec des fissures généralisées dues aux sols argileux de l'arrondissement.
Durant la campagne, de nombreux citoyens et citoyennes ont demandé de rencontrer le maire sortant, et ce, sans succès. Plusieurs doivent donc se retourner vers le pieutage puisque la subvention offerte par la ville de Montréal pour ce genre de travaux est terminée pour l'année en cours.
Nos voisins de Pointe-aux-Trembles et de Louis-Riel vivent la même situation. Qu'est-ce que votre administration compte faire pour aider les citoyens et citoyennes pris avec ces problèmes de fissures ainsi que de préserver les immeubles de l'arrondissement ?
- Christine Paquette M. le Maire,
Félicitations pour votre deuxième mandat.
Aux dernières nouvelles, vous ne vous opposeriez pas au retour du trajet de la 32 sur son parcours sans fautes. La STM, mentionne aux plaignants qu'elle préférerait l'ancien trajet. Ce nouveau parcours est extrêmement déroutant sur une petite rue résidentielle étroite. Comment se fait-il que l'appréciation des citoyens soit demandée pour des rues ludiques et que d'autre part, vous semblez complètement nier le problème de la 32 changée sans préavis ? Quand pourrions-nous compter sur le Maire pour apporter des mesures de mitigations : nous avons des idées. Nous sommes à 1 minute 3 secondes de l'école à pied : les enfants de notre rue sont-ils de bas niveau ? N'êtes-vous pas pour l'apaisement ? Où en est la demande d'installation de dos d'ânes sur la rue Lacordaire qu'un groupe de citoyens vous a adressée ?
Meilleures salutations !
- Nickolas Gagnon Bravo pour la sécurisation des déplacements autour des écoles de Tétreaultville. Par contre l'humain étant ce qu'il est, j'ai vu que des parents attendent ENCORE dans leurs autos DEVANT l'école DANS la bande cyclable sur Tellier et de Teck; ce qui est interdit par la loi et affecte négativement la sécurité des déplacements actifs autour de ces écoles. Il serait peut-être pertinent d'installer des bollards ou autres éléments de séparation de voies. En deuxième lieu, pourrait-on maintenant s'attarder à la sécurisation des déplacements actifs sur la rue de Grosbois ? Je vois beaucoup d'enfants se déplacer en vélo, en trottinette, en planche à roulettes et quelques-uns en patins à roulettes sur une rue désignée comme une chaussée partagée pour se rendre à l'école Saint-Justin ou le métro. Nous savons tous que ce type d'aménagement ne vaut rien ! Pouvez-vous planifier pour le plan cyclable 2022 un aménagement sécuritaire pour les déplacements actifs semblable à celui de la rue de Marseille ?
- François Gagné Question pour M. Pierre Lessard-Blais :
Vu le désaccord des citoyens qui ont manifesté samedi le 20 novembre 2021 : Est-ce que le CDPQ INFRA a demandé la position officielle du CCU (comité d'urbanisme de la Ville de Montréal) avant de présenter un tracé aérien du REM ? Si oui, le rapport a-t-il fait l'objet d'une résolution au conseil d'arrondissement concerné ?
- Louis Langelier Comme on a pu le constater le 14 septembre dernier, la présence de la zone 0020 dans le secteur concerné lors du vote dans le projet Grace Dart a écrasé la voix des résidents des 5 autres zones contiguës. La présence de cette immense zone a rendu toute contestation impossible malgré la mobilisation de 224 citoyens à proximité du projet. Cette zone 0020 devrait être subdivisée en trois, par exemple de la façon suivante :
1. De Rodolphe-Matthieu à Alexis-Contant
 2. De Chouinard à Le Breton
 3. De Renty à Pierre-Chevrier
- Lors de la séance du 4 octobre où cette distorsion a été soulevée, le maire a convenu que le zonage est « parfois bizarre ». Nous attendons

donc une réponse rapide et positive du conseil pour rééquilibrer le zonage, et ce, avant que le projet du 6853 Sherbrooke Est (le projet Pacini) revienne devant le conseil puisqu'à partir de ce moment, le zonage ne pourra plus être modifié.

Laurent Lebuis

Les changements climatiques ont déjà des conséquences néfastes dans nos vies et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourra sans doute pas les faire disparaître. Aussi le temps est venu de nous adapter à ces changements climatiques si on veut profiter de la beauté de notre ville. En conséquence, que comptez-vous faire pour adapter notre arrondissement aux changements climatiques ? De manière plus précise, comment comptez-vous impliquer les citoyens dans la réalisation de cette adaptation ?

Christian Marcotte

Dans le dossier du refuge temporaire Royal Versailles, quel est le statut d'avancement de la recherche de sites alternatifs afin de pouvoir confirmer la date de fermeture de cette mesure temporaire qui affecte négativement notre quartier depuis déjà plusieurs mois.

Sous-question : Lors du dernier conseil de d'arrondissement, les résidents ont signalé une fois de plus les problèmes importants d'itinérance, de consommation et de vente de drogue aux stations de métro Radisson et Langelier et la situation ne semble pas s'améliorer depuis.

Quelles sont les mesures concrètes qui seront mises en place pour régler cette situation et est-ce que l'arrondissement va bénéficier des nouveaux effectifs policiers promis en campagne électorale afin de ramener la sécurité aux abords des stations de métro ?

Dave Gourde

Qui a eu l'idée d'installer le REM aux abords du métro Radisson ? Est-ce une réelle consultation citoyenne que vous comptez faire ? Est-ce que notre opinion compte ou le propriétaire de la Place Versailles a plus de poids ?

La période de questions se termine à 20 h 17.

Le maire remercie les citoyens d'avoir posé leurs questions.

CA21 27 0309

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

Dépôt des rapports des consultations écrites tenues du 14 au 28 octobre 2021.

CA21 27 0310

Autoriser le report de la somme résiduelle de la contribution financière accordée en 2020 à la table de quartier Solidarité Mercier-Est, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire), soit la somme totale de 22 180 \$, pour la période de novembre 2021 à septembre 2022. Approuver la convention addenda à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et la table de quartier Solidarité Mercier-Est, se terminant le 30 septembre 2022.

D'autoriser le report de la somme résiduelle de la contribution financière accordée en 2020 à la table de quartier Solidarité Mercier-Est, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire), soit la somme totale de 22 180 \$.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention addenda au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1216243005

CA21 27 0311

Affecter une somme de 43 446,37 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour des contrats dans le cadre de la planification de l'aire TOD Radisson.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'affecter une somme totale de 43 446,37 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour des contrats dans le cadre de la planification de l'aire TOD Radisson.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1218131005

CA21 27 0312

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, volet « Projets d'achats de mobilier ou d'équipements spécialisés ».

ATTENDU QUE l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve adhère aux objectifs du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal qui peut financer jusqu'à 60 % des coûts capitalisables reliés à l'acquisition d'équipements techniques pour la présentation de la programmation culturelle en arts de la scène, tant à l'extérieur que dans nos lieux de diffusion culturelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve adhère aux orientations du Plan d'action 2007-2017, poursuivi par la politique de développement culturel 2017-2022;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, volet Projets d'achats de mobilier ou d'équipements spécialisés, au montant de 12 875,53 \$, taxes incluses.

D'autoriser monsieur Serge Villandré, directeur de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à représenter l'arrondissement et à signer les documents nécessaires à cette demande d'aide financière au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1215991004

CA21 27 0313

Avis de motion et adoption du projet de Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (RCA21-27007).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (RCA21-27007), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (RCA21-27007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1216238004

CA21 27 0314

Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certains usages autorisés et la densité dans les zones 0249, 0385 et 0671, à favoriser l'agriculture urbaine et à ajouter de nouveaux objectifs et critères pour le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie assujetti aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (01-275-143).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certains usages autorisés et la densité dans les zones 0249, 0385 et 0671, à favoriser l'agriculture urbaine et à ajouter de nouveaux objectifs et critères pour le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie, assujetti aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (01-275-143), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certains usages autorisés et la densité dans les zones 0249, 0385 et 0671, à favoriser l'agriculture urbaine et à ajouter de nouveaux objectifs et critères pour le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie, assujetti aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (01-275-143).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1219037009

CA21 27 0315

Retirer le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006) afin de modifier le nombre minimum d'étages autorisé et le taux d'implantation au sol pour la zone 0671 (RCA21-27001-1).

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De retirer, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006) afin de modifier le nombre minimum d'étages autorisé et le taux d'implantation au sol pour la zone 0671 (RCA21-27001-1), adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 septembre 2021 par la résolution CA21 27 0259.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1216238001

CA21 27 0316

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser et de ratifier l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 6).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, a. 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 6).

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, a. 3, (8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues ou le ralentissement de circulation, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 6).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1214252001

CA21 27 0317

Édicter une ordonnance permettant l'agrandissement d'environ 5,5 mètres de la zone de débarcadère pour la garderie située au 6533, rue Beaubien.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance permettant l'agrandissement d'environ 5,5 mètres de la zone de débarcadère pour la garderie située au 6533, rue Beaubien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1212448007

CA21 27 0318

Édicter une ordonnance interdisant le virage en U à l'approche ouest et est de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de la rue Jacques-Porlier.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance interdisant le virage en U à l'approche ouest et est de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de la rue Jacques-Porlier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1212448010

CA21 27 0319

Édicter une ordonnance visant la fermeture à la circulation de la rue Beauclerk, entre les rues Ontario Est et La Fontaine.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant la fermeture à la circulation de la rue Beauclerk, entre les rues Ontario Est et La Fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1218409025

CA21 27 0320

Édicter une ordonnance visant à instaurer deux arrêts obligatoires aux approches nord et sud de l'intersection des rues Desautels et Jean-Lecompte.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant à instaurer deux arrêts obligatoires aux approches nord et sud de l'intersection des rues Desautels et Jean-Lecompte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1212448008

CA21 27 0321

Nommer monsieur José Pierre au poste de directeur du Bureau de projets et services aux citoyens à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De nommer monsieur José Pierre au poste de directeur du Bureau de projets et services aux citoyens à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1214918004

CA21 27 0322

Nommer un(e) maire(esse) d'arrondissement suppléant(e) pour les mois de décembre 2021, janvier, février et mars 2022.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement désigne madame Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve–Longe-Pointe, mairesse suppléante pour les mois de décembre 2021, janvier, février et mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1218293003

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 20 h 24.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2021.